

**Délibération n° 2022-03-15 : 07-  
Compte Financier 2021**

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 aout 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

**Article 1 :**

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 161 ETPT, dont 121 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 40 ETPT hors plafond d'emplois législatif.
- 14 060 992 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 8 832 442 € personnel,
  - 3 646 621€ fonctionnement,
  - 0 € intervention,
  - 1 581 930 € investissement.
- 13 663 461 € de crédits de paiement dont :
  - 8 832 442€ personnel,
  - 3 437 816 € fonctionnement,
  - 0 € intervention,
  - 1 393 203 € investissement.
- 13 661 178€ de prévisions de recettes.
- - 2 283 € de solde budgétaire.

**Article 2 :**

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- - 419 077 € de variation de trésorerie,
- - 839 961 € de résultat patrimonial,
- 93 353 € d'insuffisance d'autofinancement,
- - 399 358 € de variation de fonds de roulement.

**Article 3 :**

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 0 € en report à nouveau et - 839 961 € en réserves.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Fait à MONTPELLIER, le 15/03/2022.


  
Le président du Conseil d'Administration,

TABLEAU 1  
Autorisations d'emplois

**POUR VOTE DE L'ORGANISME DELIBERANT**

Tableau des autorisations d'emplois

	Sans plafond LFI (A)	Hors plafond LFI (B)	Plafond organisme (C = A + B)
Autorisation d'emplois réservés par l'organisme en EPTP	021	40	161

Rappel du plafond d'emplois défini par le responsable de programme en EPTP (C) : 161

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI doit être inférieure ou égale au plafond défini par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (C).

**POUR INFORMATION DE L'ORGANISME DELIBERANT**

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme et des autres dépenses de personnel

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	EPTP	Dépenses de personnel *	EPTP	Dépenses de personnel *	EPTP	Dépenses de personnel *
<b>TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (1 + 2 + 3 + 4)</b>	<b>595,54</b>	<b>7 759 318</b>	<b>20,75</b>	<b>1 008 040</b>	<b>133,89</b>	<b>8 822 443</b>
<b>1 - TITULAIRES</b>	<b>81,23</b>	<b>6 877 448</b>			<b>81,23</b>	<b>6 877 448</b>
* Titulaires Etat	81,23	6 877 448			81,23	6 877 448
* Titulaires organisme (sans propre)	0	0			0	0
<b>2 - CONTRACTUELS</b>	<b>23,91</b>	<b>881 870</b>	<b>20,75</b>	<b>1 008 040</b>	<b>63,66</b>	<b>1 919 910</b>
* Contractuels de droit public	23,91	881 870	20,75	1 008 040	63,66	1 919 910
SCD	0	0			0	0
SCDD	23,91	881 870	20,75	1 008 040	63,66	1 919 910
Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0	0	0	0
* Contractuels de droit privé	0	0	0	0	0	0
SCD	0	0			0	0
SCDD	0	0			0	0
<b>3 - CONTRATS AIDES</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)</b>						<b>28 584</b>

\* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel de budget de l'organisme (en AE-CF). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (Signalé ci-dessus pour vote).

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité

(Mises à disposition sortantes - EPTP et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	EPTP **	Dépenses de personnel **
<b>EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (5 + 6)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\*\* Nombre d'emplois en EPTP décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel de budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme

(Mise à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	EPTP ***	Dépenses de fonctionnement ***
<b>EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\*\*\* Nombre d'emplois en EPTP non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement de budget de l'organisme.





**TABLEAU 4**  
**Equilibre financier Compte Financier 2021**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT**

BESOINS				FINANCEMENTS			
	Montants Compte financier N-1	Montants Budget rectificatif n°2	Montants exécutés	Montants Budget rectificatif n°2	Montants exécutés		
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	-	1 392 482	2 283	-	-		Solde budgétaire (excédent) (D1)**
dont Budget Principal							dont Budget Principal
dont Budget Annexe							dont Budget Annexe
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (e1)							Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (e2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	426 054	894 353	777 666	83 751	400 427		Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)	1 771	1 395	1 457	23 394	36 067		Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2-(b1)+(c1)+(e1)	427 825	2 278 220	781 436	70 357	362 359		Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (l)= (2) - (1)	858 626	-	-	2 207 863	419 077		PRÉLEVEMENT de la trésorerie (l)=(1) - (2)
dont Abonement de la trésorerie fléchée (a)***	71 765	-	1 014 292	17 650	-		dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
dont Abonement de la trésorerie non fléchée (d)	786 870	-	-	1 346 020	1 433 369		dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
<b>TOTAL DES BESOINS (1) + (l)</b>	<b>1 286 451</b>	<b>2 278 220</b>	<b>781 436</b>	<b>2 278 220</b>	<b>781 436</b>		<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (l)</b>

(\*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(\*\*) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(\*\*\*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"



**TABLEAU 6**  
Situation patrimoniale Compte Financier 2021

## POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT

## Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants			PRODUITS	Montants		
	Compte financier N-1	Budget rectificatif n°2	exécutés		Compte financier N-1	Budget rectificatif n°2	exécutés
Personnel	8 640 557	8 647 535	8 721 531	Subventions de l'Etat	10 425 550	-10 102 326	10 462 323
divers charges de pensions civiles*	2 316 137	2 397 765	2 398 434	Fiscalité affectée	38 194	27 327	73 250
Fonctionnement autre que les charges de personnel	4 326 583	4 260 712	5 024 861	Autres subventions	485 962	315 059	492 716
Intervention (le cas échéant)	-	-	-	Autres produits	2 301 625	1 901 053	1 878 143
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>12 967 140</b>	<b>12 908 247</b>	<b>13 746 393</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>13 251 331</b>	<b>12 346 865</b>	<b>12 908 432</b>
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	284 192	0	0	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0	561 682	839 961
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (2) = (3) + (4)</b>	<b>13 251 331</b>	<b>12 908 247</b>	<b>13 746 393</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (2) = (3) + (4)</b>	<b>13 251 331</b>	<b>12 908 247</b>	<b>13 746 393</b>

\* Il s'agit des sous-catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

## Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Compte financier N-1	Montants Budget rectificatif n°2	Montants exécutés
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	284 192	-561 682	-639 961
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 536 435	1 500 000	1 458 141
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	5 994	0 000	4 000,50
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0	0	-
- produits de cession d'éléments d'actifs	0	0	-
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	741 703	735 000	707 533
<b>= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)</b>	<b>1 074 929</b>	<b>198 318</b>	<b>-93 353</b>

## Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants			RESSOURCES	Montants		
	Compte financier N-1	Budget rectificatif n°2	exécutés		Compte financier N-1	Budget rectificatif n°2	exécutés
Insuffisance d'autofinancement	0	0	93 353	Capacité d'autofinancement	1 074 929	198 318	0
Investissements	820 008	1 668 637	1 411 240	Financement de fait par l'Etat	220 769	1 338 763	630 219
				Financement de fait par des tiers autres que l'Etat	312 785	161 163	475 017
				Autres ressources	69 354	-	-
Remboursement des dettes financières				Augmentation des dettes financières	0	-	-
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>820 008</b>	<b>1 668 637</b>	<b>1 504 593</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>1 667 829</b>	<b>1 688 244</b>	<b>1 105 236</b>
<b>Augmentation du fonds de roulement (7) = (6) - (5)</b>	<b>847 821</b>	<b>22 407</b>	<b>0</b>	<b>Diminution du fonds de roulement (4) = (5) - (6)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>399 358</b>

## POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

## Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Compte financier N-1	Montants Budget rectificatif n°2	Montants exécutés
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	847 821	22 407	-399 358
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	-10 805	1 386 077	19 719
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	858 626	-1 363 670	-419 077
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	3 784 364	3 806 771	3 386 008
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-1 893 440	-667 383	-1 873 721
Niveau final de la TRESORERIE	5 677 804	4 314 134	5 282 727

**BILAN COMPTABLE  
(Avant répartition)  
EXERCICE 2021**

Etablissement université	<b>Système de base BILAN COMPTABLE (Avant répartition)</b>			Date 14.02.2022
Année 2021				Heure 09:57:31
Période 01 à 15				Page 2
ACTIF	Exercice 2021			Exercice 2020
	Brut	Amortissements & dépréciations (à déduire)	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles	227 094,49	-203 568,10	23 526,39	30 373,89
Immobilisations corporelles	25 593 653,69	-14 946 364,49	10 647 289,20	19 485 394,89
Terrains	2 738 550,00		2 738 550,00	6 571 350,00
Constructions	5 341 045,67	-2 219 492,50	3 121 553,17	8 336 231,62
Installations techniques, matériels et outillage	14 115 262,88	-9 921 026,99	4 194 235,89	3 862 559,98
Collections				
Biens historiques et culturels				
Autres immobilisations corporelles	3 371 795,14	-2 805 845,00	565 950,14	707 258,29
Immobilisations mises en concession				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur commandes	27 000,00		27 000,00	7 995,00
Immobilisations grévées de droits				
Immobilisations corporelles (biens vivants)				
Immobilisations financières	22 000,00		22 000,00	22 000,00
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>25 842 748,18</b>	<b>-15 149 932,59</b>	<b>10 692 815,59</b>	<b>19 537 768,78</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks	15 569,66		15 569,66	24 438,70
Créances	7 091 036,31	-24 885,63	7 066 150,68	5 950 401,57
Créances sur des entités publiques des organismes internationaux et Commission européenne	6 868 929,23		6 868 929,23	5 709 726,28
Créances clients et comptes rattachés	215 591,01	-24 885,63	190 705,38	233 993,20
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)				
Créances sur les autres débiteurs	6 516,07		6 516,07	6 682,09
Charges constatées d'avance (dont Primes de remboursement des emprunts)	61 750,40		61 750,40	58 892,18
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)</b>	<b>7 168 356,37</b>	<b>-24 885,63</b>	<b>7 143 470,74</b>	<b>6 033 732,45</b>
<b>TRESORERIE</b>				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
<i>Disponibilités</i>	5 258 727,33		5 258 727,33	5 677 803,98
<i>Autres</i>				
<b>TOTAL TRESORERIE</b>	<b>5 258 727,33</b>		<b>5 258 727,33</b>	<b>5 677 803,98</b>
<i>Comptes de régularisation</i>				
<i>Ecart de conversion Actif</i>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>38 269 831,88</b>	<b>-15 174 818,22</b>	<b>23 095 013,66</b>	<b>31 249 305,21</b>

Etablissement université		<b>Systeme de base BILAN COMPTABLE (Avant répartition)</b>	Date
Année 2021			14.02.2022
Période 01 à 15			Heure 09:57:31
			Page 3
<b>PASSIF</b>		<b>Exercice 2021</b>	<b>Exercice 2020</b>
<b>FONDS PROPRES</b>			
Financements reçus		9 842 228,29	18 244 800,01
Financements de l'actif - Etat		7 459 199,30	16 118 653,05
Financement de l'actif par des tiers		2 383 028,99	2 126 146,96
Fonds propres des fondations			
Ecart de réévaluation			
Réserves		4 914 630,68	4 630 439,18
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		-839 960,93	284 191,49
Provisions réglementées			
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>		<b>13 916 898,04</b>	<b>23 159 430,68</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges		136 037,93	133 815,53
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>136 037,93</b>	<b>133 815,53</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>			
Emprunts obligataires			
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers			
Dettes financières et autres emprunts			
<b>TOTAL DETTES FINANCIERES</b>			
<b>DETTES NON FINANCIERES</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		220 620,32	189 760,96
Dettes fiscales et sociales		247 197,21	224 600,39
Avances et acomptes reçus		7 851 086,36	6 858 710,25
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)			
Autres dettes non financières		723 173,80	682 987,40
Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL DETTES NON FINANCIERES</b>		<b>9 042 077,69</b>	<b>7 956 059,00</b>
<b>TRESORERIE</b>			
Autres éléments de trésorerie passive			
<b>TOTAL TRESORERIE</b>			
Comptes de régularisation			
Ecart de conversion Passif			
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>23 095 013,66</b>	<b>31 249 305,21</b>



**COMPTE DE RESULTAT**  
**EXERCICE 2021**

Etablissement université	<b>Système de base COMPTE DE RESULTAT</b>	Date 14.02.2022
Année 2021		Heure 09:59:40
Période 01 à 14		Page 2
Charges (hors taxes)	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		
<i>Achats</i>	103 682,93	87 239,07
<i>Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme</i>	2 308 181,39	2 399 274,97
<i>Charges de personnel</i>	8 721 531,25	8 640 556,51
Salaires, traitements et rémunérations divers	5 252 966,52	5 244 321,74
Charges sociales	3 423 695,05	3 367 543,98
Intéressement et participation		
Autres charges de personnel	44 869,68	28 690,79
<i>Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)</i>	1 154 767,87	301 622,00
<i>Dotations aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés</i>	1 458 141,45	1 538 435,07
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>13 746 304,89</b>	<b>12 967 127,62</b>
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>		
<i>Dispositif d'intervention pour compte propre</i>		
Transfert aux ménages		
Transferts aux entreprises		
Transferts aux collectivités territoriales		
Transferts aux autres entités		
<i>Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme</i>		
<i>Dotations aux provisions et dépréciations</i>		
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION</b>		
<i>Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)</i>		
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION</b>	<b>13 746 304,89</b>	<b>12 967 127,62</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
<i>Charges d'intérêt</i>		
<i>Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>		
<i>Pertes de change</i>	87,70	12,16
<i>Autres charges financières</i>		
<i>Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières</i>		
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>87,70</b>	<b>12,16</b>
<b>Impôts sur les sociétés</b>		
<b>RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)</b>		<b>284 191,50</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>13 746 392,59</b>	<b>13 251 331,28</b>

Etablissement université		<b>Système de base COMPTE DE RESULTAT</b>	Date
Année 2021			14.02.2022
Période 01 à 14			Heure 09:59:40
			Page 3
Produits (hors taxes)		Exercice 2021	Exercice 2020
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>			
<i>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</i>		11 028 288,67	10 994 494,69
Subventions pour charges de service public		9 351 097,00	9 291 110,00
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques		1 649 644,72	1 664 770,50
Subventions de certaines charges d'intervention provenant de l'Etat et entités publiques			
Dons et legs		220,00	420,00
Produits de la fiscalité affectée		27 326,95	38 194,19
<i>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</i>		1 166 572,26	1 509 004,24
Ventes de biens ou prestations de services		1 123 858,57	1 461 940,48
Produits de cessions d'éléments d'actif			
Autres produits de gestion		42 713,69	47 063,76
Production stockée et immobilisée			
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public			
<i>Autres produits</i>		711 533,44	747 697,11
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)		4 000,50	5 993,65
Reprises du financement rattaché à un actif		707 532,94	741 703,46
<i>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)</i>			
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>12 906 394,37</b>	<b>13 251 196,04</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
<i>Produits des participations et des prêts</i>			
<i>Produits nets sur cessions des immobilisations financières</i>			
<i>Intérêts sur créances non immobilisées</i>			
<i>Produits des valeurs mobilières de placement</i>			
<i>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>			
Gains de change		37,30	135,24
<i>Autres produits financiers</i>			
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières</i>			
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>37,30</b>	<b>135,24</b>
<b>RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)</b>		<b>839 960,92</b>	
<b>TOTAL PRODUITS</b>		<b>13 746 392,59</b>	<b>13 251 331,28</b>



# Compte financier de l'exercice 2021

## Annexe des comptes annuels

Préambule

La présentation du compte financier est un moment important :

- Il permet au conseil d'administration de vérifier l'exécution des autorisations qu'il a délivrées.
- Il mesure le taux d'exécution des prévisions par nature et par destination avec une vision rétrospective.
- Il informe sur l'équilibre de l'établissement (Bilan) dans une logique patrimoniale et budgétaire.
- Il donne le résultat de l'année qui respecte les normes du plan comptable et la sincérité de l'exercice.

Selon l'article 211 du décret GBCP, le compte financier comprend :

- Le rapport de gestion de l'ordonnateur.
- Les tableaux des autorisations d'emploi et des autorisations budgétaires (tableaux 1 et 2).
- Le tableau présentant l'équilibre financier (tableau 4).
- Les états financiers annuels prévus à l'article 202 du décret GBCP : bilan et compte de résultat.
- L'état de l'évolution de la situation patrimoniale et l'annexe des comptes annuels.

Le dossier de présentation du compte financier comprend également, pour l'information de l'organe délibérant, les tableaux budgétaires suivants :

- Le tableau des dépenses par destination et des recettes par origine (tableau 3).
- Le tableau des opérations pour compte de tiers (tableau 5)
- Le plan de trésorerie (tableau 7)
- Le tableau des opérations sur recettes fléchées (tableau 8)
- Le tableau des opérations pluriannuelles (tableau 9)
- Le tableau de synthèse budgétaire et comptable (tableau 10)

L'annexe des comptes annuels ci-après permet d'apporter un éclairage comptable de la situation financière et patrimoniale de l'établissement.

## Annexe des comptes annuels

### Contexte général

L'école nationale supérieure de chimie de Montpellier (ENSCM) est devenue un « établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel » soumis aux dispositions du code de l'éducation par décret 2021-441 du 13 avril 2021 relatif à l'Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier.

L'Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier a pour mission la formation initiale et continue de cadres ingénieurs et de cadres scientifiques et techniques, recrutés par voie de concours ou sur dossier, dans le domaine de la chimie et de ses applications.

Elle concourt aux missions du service public de l'enseignement supérieur définies aux articles L. 123-1 à L. 123-9 du code de l'éducation, notamment en matière de formation initiale et continue tout au long de la vie, d'insertion professionnelle, de recherche scientifique et technologique et de diffusion de la culture humaniste, scientifique, technique et industrielle, de transfert de technologie et d'innovation, et de coopération internationale et européenne.

Elle délivre le titre d'ingénieur diplômé de l'école dans les conditions prévues à l'article L. 642-1 du code de l'éducation. Elle peut être accréditée pour la délivrance des diplômes nationaux dans les conditions fixées par la réglementation de chaque diplôme. En outre, elle dispense des formations sanctionnées par des diplômes propres.

Elle forme en 3 ans des ingénieurs chimistes en formation classique ou par apprentissage. L'ENSCM délivre chaque année un diplôme unique à 100-120 élèves ingénieurs.

L'école compte 4 Unités Mixte de Recherche :

- Institut de Chimie Moléculaire et des Matériaux Charles Gerhardt (ICGM) UMR 5253,
- Institut Européen des Membranes (IEMM) UMR 5635,
- Institut de Chimie Séparative de Marcoule, (ICSM) UMR 5257,
- Institut des Biomolécules Max Mousseron (IBMM) UMR 5247

Président du Conseil d'Administration : M Philippe LYX

Directeur : Professeur Pascal DUMY

L'emménagement dans les locaux de l'avenue JEANBRAU s'est effectué au mois de juillet 2017.

Sont désormais domiciliées à cette adresse les fonctions d'enseignement et les services administratifs.

### Il convient de relever la particularité du cadre juridique de cette installation

- Le cadre juridique de l'ensemble immobilier « historique » 8 rue de l'école normale et rue de la galéra,

L'ENSCM dispose de 3 conventions d'utilisation conclues en avril 2014 pour 9 années, avec l'administration chargée des domaines et prenant fin de plein droit le 31/12/2022.

En février 2010, ces immeubles affectés par l'état à l'ENSCM ont été comptabilisés à l'actif de l'établissement (cf. tableau page 9), ces biens font l'objet d'un amortissement annuel par composants sur le bâti.



Par avenant, la convention d'utilisation des locaux de l'ensemble immobilier sis au 8 rue de l'école normale à Montpellier est résiliée à compter du 01/09/2021.

La sortie de l'actif est réalisée sur l'exercice 2021 à hauteur de 10 997 991€.

Le montant restant à l'actif au titre de la mise à disposition des locaux situés rue de la GALERA s'élève à 7 155 945€.

• Le « pôle chimie balard »

Le nouvel ensemble immobilier n'est pas porté à l'actif de l'établissement du fait de la non réalisation à ce jour du transfert de propriété à l'Etat par la région et de sa non affectation par l'état à l'ENSCM.

Dans l'attente de ce transfert et de la conclusion d'une convention d'utilisation avec l'administration chargée des domaines, la région Occitanie et l'ENSCM ont conclu une convention de mise à disposition à titre gratuit des locaux.

La valeur de l'ensemble n'a pas été communiquée par la région afin de pouvoir valoriser cette contribution.

Pour les autres sites occupés par l'école, des conventions d'occupation des locaux sont établies avec divers partenaires :

L'Université de Montpellier pour l'occupation commune d'un bâtiment situé sur le nouveau site de l'école

Des sociétés privées de type « start'up » pour une partie des locaux du site de la GALERA afin d'établir et renforcer des partenariats dans le cadre de la stratégie de l'école.

## 1 Faits caractéristiques, comparabilité des comptes, principes comptables et méthodes d'évaluation

### 1.1 Faits caractéristiques

- L'exercice 2021 est marqué par le changement de statut de l'établissement
- L'ENSCM est devenue un EPSCP avec le décret 2021-441 du 13 avril 2021.

Le décret précise qu'à titre dérogatoire, l'Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier est autorisée à poursuivre la gestion budgétaire et comptable de l'exercice 2021 suivant les règles applicables antérieurement à l'entrée en vigueur du présent décret.

- Par ailleurs le décret du 20 septembre 2021 portant création de « l'établissement public expérimental » université de Montpellier, intègre l'école comme « établissement composante » avec personnalité juridique.
- L'exercice 2021 est marqué également par la fin de la mise à disposition de l'ensemble immobilier sis au 8 rue de l'école normale au 01/09/2021.  
La sortie de l'actif est réalisée sur l'exercice 2021 à hauteur de 10 997 991€.  
Le montant restant à l'actif au titre de la mise à disposition des locaux situés rue de la GALERA s'élève à 7 155 945€.
- De plus l'exercice 2021 est marqué par le déménagement des équipes de recherches installés précédemment dans les locaux sis au 8 rue de l'école normale à Montpellier vers le nouveau bâtiment « Balard recherche ». Les coûts de fonctionnement et de déménagement relatifs à ce bâtiment font l'objet d'une convention tripartite entre le CNRS, l'Université de Montpellier et l'ENSCM et sont répartis à hauteur d'1/3 chacun.  
L'impact financier est tangible sur le résultat de l'exercice 2021 (hausse des charges à hauteur de 863k€).
- Enfin, au cours du mois de novembre 2021, l'ENSCM a subi une attaque de piratage informatique entraînant la perte des données stockées sur les serveurs internes.  
Les Systèmes d'information (financier, RH et scolarité) n'ont pas subi d'altération car placés sur des serveurs externes.  
Les services ont été profondément désorganisés sur une période de clôture de l'exercice du fait la mise en sécurité des outils « post attaque »

### 1.2 Comparabilité des comptes

Sans objet

### 1.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation

L'organisation comptable de l'établissement est définie par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et l'instruction comptable commune du 14.12.2020

La comptabilité générale de l'ENSCM est fondée sur le principe de la constatation des droits et obligations.

Les opérations de recettes et de dépenses sont prises en compte au titre de l'exercice auquel elles se rattachent indépendamment de leur date d'encaissement ou de décaissement.

La comptabilité générale retrace l'ensemble des informations relatives à la situation financière et patrimoniale de l'établissement :

- Un bilan qui décrit, au passif l'ensemble des ressources perçues par l'établissement (capitaux permanents, dettes financières et d'exploitation) et, à l'actif, l'emploi qui en a été fait (immobilisations, stocks, créances et comptes financiers).
- Un compte de résultat qui retrace les charges de fonctionnement (classe 6) et les produits de fonctionnement (classe 7) dont le solde représente à la clôture de l'exercice l'enrichissement (bénéfice) ou l'appauvrissement (perte).

Le compte financier doit être arrêté par le conseil d'administration selon l'article 212 du décret GBCP.

L'ordonnateur vise le compte financier et rédige en appui de celui-ci un rapport de gestion.

Le conseil d'administration délibère, arrête le compte financier et décide de l'affectation du résultat.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021. Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Par application du décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012, l'établissement met en œuvre depuis le 01 janvier 2016 la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP).

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux réglementations françaises applicables aux Etablissements Publics à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel :

Le recueil des normes comptables des organismes et l'instruction comptable commune associée au plan de compte unique prévu par le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, (à l'exception des changements de méthodes).



et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## **2 Notes relatives aux postes de bilan**

### **2.1 Actifs immobilisés**

#### **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont composées essentiellement de logiciels. Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition y compris les frais liés à leur mise en service. Les logiciels à usage interne créés sont évalués à leur coût de production.

Les autres concessions et droits similaires correspondent principalement à des droits d'exploitation de brevets, de marques, de propriété littéraire ou artistique.

Les logiciels font l'objet d'amortissements selon la durée probable d'utilisation, 3 ans (délibération CA du 29 février 2016).

Les acquisitions répondant au critère de durabilité et dont le coût unitaire HT est au moins égal à 800 € seront obligatoirement imputées en investissement (délibération CA du 24-06-2016).

#### **Immobilisations corporelles**

Le parc immobilier (biens propres, biens remis en dotation par l'Etat et biens contrôlés par l'école) a été intégré suivant l'évaluation de France Domaine.

Les autres immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (y compris les frais accessoires).

Les acquisitions répondant au critère de durabilité et dont le coût unitaire HT est au moins égal à 800 € seront obligatoirement imputées en investissement (délibération CA du 24-06-2016).

#### **Les amortissements**

Les amortissements pour dépréciation sont ainsi calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation envisagée. Délibération CA du 29 février 2016

Ils sont comptabilisés à partir de la mise en service des biens correspondants.

Lorsque la charge de renouvellement d'un bien inscrit au bilan n'incombe pas à l'établissement, l'amortissement pratiqué sur ce bien est neutralisé par la constatation d'un produit d'exploitation (*compte 7813*). Le financement par l'État (ou par un autre tiers), figurant au passif et rattaché à un actif d'un établissement public, doivent désormais évoluer symétriquement à l'actif qu'il finance (Cf. Avis du CNOCP du 8 décembre 2011). Ainsi, pour un actif amortissable, la reprise du financement en compte de résultat est effectuée sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'actif financé.

Applicable pour les biens mis en service à compter du 01/01/2016

Nature des immobilisations	compte/composant	Durée	
Bâtiments Installations générales, agencements, aménagements des constructions	2131x	Structure 77,70%	50 ans
		Electricité 5,20%	25 ans
		Plomberie 4,60%	25 ans
	2135x	Ascenseur 2,80%	15 ans
		Menuiseries extérieures 3,30%	25 ans
		Chauffage collectif 3,20%	15 ans
		Étanchéité 1,10%	15 ans
		Ravalement amélioration 2,10%	15 ans
Logiciels	2059*	3 ans	
Autres concessions et droits similaires, brevets, licences.	2058*	3 ans	
Autres immobilisations incorporelles	208*	5 ans	
Agencements et aménagements de terrains	212*	20 ans	
Constructions sur sol d'autrui	214*	20 ans	
Installations complexes spécialisées	2151*	10 ans	
Matériel (matériels et équipements scientifiques...)	2154*	8 ans	
Outillage	2155*	5 ans	
Matériel d'enseignement	2156*	10 ans	
Agencements et aménagements du matériel et outillage	2157*	5 ans	
Collections	216*	10 ans	
Installations générales, agencements, aménagements divers (hors bâtiments)	2181*	5 ans	
Matériel de transport	2182*	5 ans	
Matériel de bureau	21831*	5 ans	
Matériel informatique	21832*	5 ans	
Matériel informatique "nomade" (ordinateurs portables, smartphones, tablettes...)		3 ans	
Mobilier	2184*	10 ans	
Matériels divers	2188*	5 ans	

**Notes propres à l'Ecole**

Le tableau suivant récapitule la liste des terrains et bâtiments dont la valorisation est estimée à partir des évaluations France Domaine et dont l'amortissement fait l'objet d'une « neutralisation » par le compte 7813 « Quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs ».

Numéro d'immobilisation	compte comptable	Désignation	Valeur
100015	21155600	C-UMR - 104 GAL - TERRAIN	1 712 700,00
100016	21155600	F-G P - 220 GAL - TERRAIN	1 025 850,00
<b>Total 1</b>			<b>2 738 550.00</b>

100019	21315600	C-UMR-104 GAL - BATIMENT	1 207 111,00
100020	21315600	D-UR-276 GAL - BATIMENT	2 342 340,00
100021	21315600	E-INCUB-104 GAL - BATIMENT	164 010,00
100022	21315600	F-G P - 220 GAL - BATIMENT	601 370,00
100023	21315600	G-PILOTE-276 GAL - BATIMENT	102 564,00
<b>Total 2</b>			<b>4 417 395.00</b>

<b>Total général (1+2)</b>			<b>7 155 945.00</b>
----------------------------	--	--	---------------------



**Tableau de variation des immobilisations :**

RUBRIQUES et POSTES (€)	IMMOBILISATIONS				Valeur brute à la fin de l'exercice
	Compte	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement	201				
Frais de recherche et de développement	203				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	205	203 830,46	23 264,03		227 094,49
Fonds commercial	206-207				
Autres immobilisations incorporelles	208				
Immobilisations incorporelles en cours	232				
Avances et acomptes (immobilisations incorporelles)	237				
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains	211-212	6 571 350,00		3 832 800,00	2 738 550,00
Constructions	213-214	12 503 122,98	3 113,69	7 165 191,00	5 341 045,67
Installations techniques, matériel et outillage industriels	215	12 900 626,94	1 214 635,94		14 115 262,88
Collections	216				
Autres immobilisations corporelles	218	3 220 573,40	151 221,74		3 371 795,14
Immobilisations corporelles en cours	238	7 995,00	19 005,00		27 000,00
<b>Immobilisations financières</b>	261	22 000,00			22 000,00
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS</b>		<b>35 429 498,78</b>	<b>1 411 240,40</b>	<b>10 997 991,00</b>	<b>25 842 748,18</b>

➤ Les principales acquisitions de l'exercice :

817 K€ au titre du CPER 2014-2020

288 K€ au titre de divers équipements sur contrats de recherche (ANR et autres financements)

300 K€ au titre des équipements de l'ENSCM et de ses UMR

**Tableau de variation des amortissements :**

RUBRIQUES et POSTES	AMORTISSEMENTS				
	Compte	Cumulés au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumulés en fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement	2801				
Frais de recherche et de développement	2803				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits	2805				
Logiciels, concessions	2805	173 456,57	30 111,53		203 568,10
Autres immobilisations incorporelles	2808				
Avances et acomptes (immobilisations incorporelles)					
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains	2811-2812				
Constructions	2813-2814	4 166 891,36	250 317,60	2 197 716,46	2 219 492,50
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2815	9 038 066,96	882 960,03		9 921 026,99
Collections	2816				0,00
Autres immobilisations corporelles	2818	2 513 315,11	292 529,89		2 805 845,00
Immobilisations corporelles en cours					
Biens en dotation	284				
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS</b>		<b>15 891 730,00</b>	<b>1 455 919,05</b>	<b>2 197 716,46</b>	<b>15 149 932,59</b>

- Le montant des dotations aux amortissements sur 2021 est de 1.455 K€, la diminution de 2.197k€ correspond à l'annulation des amortissements effectués sur les bâtiments sortis du patrimoine en 2021.

## 2.2 Créances

Les créances sont inscrites en comptabilité à leur valeur nominale. Sans diligence de la part de l'agence comptable, elles sont éteintes au bout de 4 ans (prescription). Les provisions pour dépréciation des créances sont déterminées en fonction du risque d'irrecouvrable. Sont inscrites sous cette rubrique les créances clients dont le recouvrement est très incertain.

		Montant brut 2021	Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
<i>Créances clients</i>	<i>Débts 4111/416/418</i>	206 456,66	206 456,66	
<i>Créances contentieuses</i>	<i>Débts 416-4911</i>	9 134,35	9 134,35	
<i>Créances fiscales</i>	<i>Débts 445</i>	1 005 980,54	1 005 980,54	
<i>Produits à recevoir</i>	<i>Débts 4487/4411/4417</i>	5 862 948,69	5 862 948,69	
<i>Créances diverses</i>	<i>Débts 4721/4630</i>	6 516,07	6 516,07	
<b>Total créances</b>		<b>7 091 036,31</b>	<b>7 091 036,31</b>	
<i>Charges constatées d'avance</i>	<i>D486</i>	<b>61 750,40</b>	<b>61 750,40</b>	

➤ Le montant des créances en 2020 était de 5 950 401.57€

Les principales variations se constatent sur le montant du crédit de TVA : +460k€ (du fait des nombreuses acquisitions éligibles à la déduction de TVA sur 2021). Le remboursement sera demandé sur l'exercice 2022.

Ainsi que sur le montant des produits à recevoir : +646k€ qui s'explique par la hausse des dépenses sur conventions de financement sur l'exercice.

### **2.3 Valeurs mobilières de placement**

Néant

### **2.4 Trésorerie**

La trésorerie est passée de 5 677 803.98€ à 5 258 727.33 €, en diminution de 419 076.65€.



## 2.5 Capitaux propres

L'instruction DGFIP du 18/12/2012 sur la comptabilisation des financements externes de l'actif modifie la présentation des capitaux propres en distinguant les financements de l'Etat de ceux d'autres tiers. Les tableaux suivants récapitulent l'évolution sur la période des financements de l'actif.

(€)	2020	Affectation du résultat	Augmentation,	Diminution	2021
Financement de l'actif -Etat	16 118 653,03		630 218,69	9 289 672,44	7 459 199,28
Dotations	0,00				0,00
Dons et legs	0,00				0,00
Réserves	4 630 439,18	284 191,50			4 914 630,68
Report à nouveau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement de l'actif autres que Etat	2 126 146,96		475 017,07	218 135,04	2 383 028,99
<b>Total des capitaux propres avant résultat</b>	<b>22 875 239,17</b>	<b>284 191,50</b>	<b>1 105 235,76</b>	<b>9 507 807,48</b>	<b>14 756 858,95</b>
Résultat de l'exercice	284 191,50	284 191,50		839 960,92	-839 960,92
<b>Total des capitaux propres après résultat</b>	<b>23 159 430,67</b>		<b>1 105 235,76</b>	<b>10 347 768,40</b>	<b>13 916 898,03</b>

- Les fonds propres sont en diminution du fait de la sortie du patrimoine de l'ensemble immobilier de la rue de l'Ecole normale et du déficit de l'exercice 2021.

Le fonds de roulement arrêté au 31/12/2020 est de **3 784 363.57€**

Le montant des investissements réalisés au cours de l'exercice 2021 est de 1 411 240.40€

Le résultat de l'exercice se traduit par une situation d'insuffisance d'autofinancement de 93 352.91€

Les ressources pour financer ces investissements s'élèvent à 1 105 235.76€

Le fonds de roulement est sollicité à hauteur de 399 357.55€

Le montant du fonds de roulement au 31/12/2021 est de **3 385 006.01€**

## 2.6 Provisions

Une provision est comptabilisée pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise dès lors que cumulativement :

- L'établissement a une obligation à l'égard d'un tiers,
- Il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci,
- L'estimation de l'obligation est suffisamment fiable.

Les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit pendant l'exercice :

Provisions en €	Comptes	2020	Augmentations	Diminutions	2021
Compte Epargne Temps	1582	77 996,72	1 697,55		79 694,27
Compte Epargne Temps Charges sociales	1583	55 818,81	524,85		56 343,66
Clients douteux*	4911	28 886,13		4 000,50	24 885,63
Total		162 701,66	2 222,40	4 000,50	160 923,56

\*société Holis technologies – liquidation judiciaire

\*HV Chemicals BVBA- Vilvoorde

### - COMPTABILISATION DES COMPTES EPARGNE TEMPS A L'ENSCM

Le délai de versement étant incertain, une provision pour charges est constatée.

**Champs d'application :** Le montant valorisé du solde des comptes épargne temps pour les personnels BIATS titulaires et contractuels au 31/12/N

**Méthode de calcul :** L'établissement procède au recensement et à l'évaluation des droits à congés inscrits dans les CET :

- Nombre de jours inférieur ou égal à 15 : ces jours sont obligatoirement utilisés par les agents sous forme de congés, la provision pour charges est déterminée selon le coût moyen journalier de chaque agent concerné
- Nombre de jours supérieur à 15 : les agents pouvant réglementairement (cf. décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 et arrêté du 28 novembre 2018) exercer leur droit d'option jusqu'au 31 janvier de l'exercice suivant - après la date d'arrêté des comptes- les passifs correspondants sont comptabilisés selon les mêmes modalités que le a) : coût moyen journalier appliqué au nombre de jours inscrits au CET des agents concernés.
- Compte tenu des spécificités de l'organisation du travail selon les services, du mode de comptabilisation individuel du droit à congés selon le service effectué et du faible effectif de l'Etablissement, il a été décidé de procéder au calcul individuel par bénéficiaire en appliquant au nombre de jours recensé le coût journalier chargé de chaque agent concerné, sur la base du salaire de novembre de l'année



### Nombre de jours à provisionner pour chaque agent concerné

= Solde des jours déposés dans le CET au 31/12/N-1 + Jours déposés au titre de l'année N – Jours payés ou utilisés dans l'année N

## 2.7 Dettes

e		Montant brut 2021	Échéance à moins d'un an	Échéance entre un an et 5 ans	Échéance à plus de 5 ans
Dettes financières	C419/C4419	7 851 086,36	7 851 086,36		
Dettes fournisseurs	C401/C4081	202 582,97	202 582,97		
Dettes fiscales et sociales	C428/C438/C445	247 197,32	247 197,32		
Dettes sur immobilisations	C404/C4084	18 037,35	18 037,35		
Autres	C471/C473	714 282,80	714 282,80		
Dettes diverses	C466/467	8 891,00	8 891,00		
Produits constatés d'avance	C487	0,00	0,00		
<b>Total dettes</b>		<b>9 042 077,80</b>	<b>9 042 077,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

- Les dettes financières sont constituées principalement d'avances reçues dans le cadre des contrats ou prestations de recherche : 6 858k€ en 2020 et 7 851k€ en 2021. (Dont 792k€ au titre du CPER 2021-2027)

## 2.8 Détail des charges à payer

€				
Compte	Désignation	Montant 2021	Montant 2020	variation
42820000	Personnels dettes / Congés	45 019,84	45 586,98	-567,14
43820000	Charges Social / Congés	30 526,94	31 883,98	-1 357,04
42860000	Personnel-autres CAP	124 929,31	107 429,31	17 500,00
	<b>Total</b>	<b>200 476,09</b>	<b>184 900,27</b>	<b>15 575,82</b>

### - COMPTABILISATION DES DROITS A CONGES A L'ENSCM

Une charge à payer est constatée car les montants sont individualisés et feront l'objet d'un versement dans un délai connu (prise de congés dans un délai restreint postérieur au 31/12/N).

**Champs d'application :** Toutes les catégories de personnels rémunérées par l'Etablissement hormis les enseignants, enseignants chercheurs et chercheurs (cf. Instruction du 14/12/2020) pour lesquels, en l'absence de suivi des droits à congés, aucune évaluation fiable du montant de l'obligation à ce titre ne peut être réalisée.



**Modalités d'évaluation :** Période de référence pour l'acquisition du droit à congés : du 1<sup>er</sup> septembre N au 31 août N+1

Les droits à congés à prendre en compte à la date de clôture de l'exercice N sont ceux acquis et non pris au 31/12/N.

**Méthode de calcul :** calcul individuel par bénéficiaire en appliquant au nombre de jours recensé le coût journalier chargé de chaque agent concerné, sur la base du salaire de novembre de l'année N.

### - COMPTABILISATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES

Pour obtenir le **nombre de jours à provisionner pour chaque agent concerné :**

- on proratise (4/12<sup>ème</sup>) le droit à congé de la période de référence N/N+1 hors reliquat existant au 31/08/N
- on ajoute le reliquat au 31/08/N sans le proratiser, car le solde de congé de l'année précédente (10 jours maximum) doit être utilisé avant le 31/12/N sous peine d'être perdu
- on retranche le nombre de jours de congé pris du 01/09 au 31/12/N

**Champ d'application :** Traitement comptable applicable aux heures supplémentaires effectuées par les agents non-titulaires de droit public.

**Modalités d'évaluation :** Recensement des heures supplémentaires effectuées par les agents à la clôture qui n'ont pas encore été payées.

La charge à payer correspondante est évaluée en appliquant à ce nombre d'heures les conditions de paiement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) telles que déterminées dans le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002). Il est tenu compte des charges sociales et fiscales correspondantes.

### - COMPTABILISATION DES HEURES COMPLEMENTAIRES

**Champ d'application :** Les heures complémentaires correspondent à des heures supplémentaires d'enseignement effectuées et non payées à la clôture par :

- les enseignants-chercheurs permanents de l'établissement en sus de leurs obligations de service
- des intervenants extérieurs à l'établissement en complément d'une activité principale.

**Mode de calcul des heures supplémentaires :**

- Rémunérations prévisionnelles des heures supplémentaires réalisées et non payées au 31/12/N
- Estimation sur les 4/10 des heures prévisionnelles dépassant le service statutaire du temps de service de référence

- **Calcul pour les primes de charges administratives et le primes pédagogiques de septembre à décembre :**  
= Heures dépassant x taux horaire TD - fixé par arrêté (arrêté du 6 novembre 1989 et Bulletin officiel n° 25 du 13-07-2017 relatif au taux de rémunération des heures complémentaires : 41,41 €)
- **Calcul pour la formation par apprentissage et la formation continue de septembre à décembre :**
- = Heures dépassant x taux horaire TD - montant fixé par délibération du Conseil d'administration (délibération du CA du 13 juin 2013 : 41.41 €)

### **3 Modalités d'évaluation pour les intervenants extérieurs à l'établissement**

Une charge à payer est constatée pour les heures effectuées et non payées à la clôture :

- Heures réalisées entre le 10/11 et 31/12/N et heures correspondant à des dossiers incomplets.

#### Méthode de calcul :

Les heures complémentaires d'enseignement effectuées par les intervenants extérieurs en cours magistraux (CM) ou en travaux pratiques (TP) sont converties en heures-équivalent-travaux dirigés (h ETD, à raison de 1 heure CM = 1,5 h ETD ou 1 heure TP = 0,66 h ETD) et valorisées au tarif horaire de rémunération des heures complémentaires fixé par Arrêté (arrêté du 6 novembre 1989 et Bulletin officiel n° 25 du 13-07-2017 relatif au taux de rémunération des heures complémentaires : 41,41 €)

#### **- AUTRES CHARGES A PAYER SUR DEPENSES DE PERSONNEL A COMPTABILISER**

Les **charges à payer** correspondent à des **droits effectivement acquis au 31.12.N** ;

Six catégories principales de charges à payer ont été identifiées : Rémunérations principales, Rémunérations accessoires, Primes et gratifications, Indemnités et avantages divers, Supplément familial, Autres charges sociales.

#### **3.1 Produits constatés d'avance**

Aucun produit constaté d'avance n'est comptabilisé sur l'exercice 2021.

#### 4 Notes relatives aux postes du compte de résultat

Les produits et les charges sont enregistrés suivant les principes comptables généralement admis, en droits constatés.

##### 4.1 Résultat d'exploitation

Le résultat de l'exercice 2021 est déficitaire de 839 960.92€ (résultat bénéficiaire en 2020 à hauteur de 284 191.50€)

- Les produits sont en diminution par rapport à 2020 (-2.6%) 13 251k€ pour 2020 et 12 906k€ pour 2021.
- Les charges sont en augmentation de 6.10% 12 967k€ en 2020 et 13 746k€ en 2021

Il est à noter que le principal impact sur les charges se chiffre à 873k€ directement lié au déménagement et au fonctionnement du nouveau site « Balard recherche ».

##### 4.1.1 Produits

###### 4.1.1.1 Chiffre d'affaires

Ventilation par nature du montant total des recettes :

ventilation du chiffre d'affaires en €	2021	% dans le total	2020	% dans le total	Variation 2021-2020
Droits scolarité diplômes nationaux (706211-3)	132 900,00	12%	145 380,00	10%	-12 480,00
Prestations de Formation Continue (70624-25)	556 438,12	50%	596 052,52	41%	-39 614,40
Autres prestations de services (7068)	54 998,97	5%	31 222,91	2%	23 776,06
Prestations de recherche (70662)	158 628,46	14%	433 699,91	30%	-275 071,45
Activités annexes (autres 70...)	220 893,02	20%	255 585,14	17%	-34 692,12
<b>Total du chiffre d'affaires</b>	<b>1 123 858,57</b>	<b>100%</b>	<b>1 461 940,48</b>	<b>100%</b>	<b>-338 081,91</b>

> Les produits des droits d'inscription enregistrent une baisse de 9.4%

> Les produits de prestations de recherches sont également en diminution de 65% à mettre en corollaire des dépenses liés à ces produits par des conventions de recherche.



#### 4.1.1.2 Subvention d'exploitation

ventilation des subventions de fonctionnement en €	2021	% dans le total	2020	% dans le total	Variation 2021-2020
Etat	9 351 097,00	85%	9 291 927,61	85%	59 169,39
ANR	1 092 862,51	10%	1 133 622,78	10%	-40 760,27
Collectivités locales	157 302,24	1%	291 206,81	3%	-133 904,57
Union Européenne	183 603,98	2%	159 334,98	1%	24 269,00
Autres	169 952,76	2%	35 000,00	0%	134 952,76
Dons	220,00	0%	420,00	0%	-200,00
Taxe apprentissage	45 923,23	0%	44 788,32	0%	1 134,91
<b>Total compte 74</b>	<b>11 000 961,72</b>	<b>100%</b>	<b>10 956 300,50</b>	<b>100%</b>	<b>44 661,22</b>

La subvention pour charges de service public versée est en hausse de 59 169.39 €.

La subvention pour charges de service public suit les évolutions réglementaires liées à la masse salariale.

Les autres subventions proviennent principalement d'activités de recherche financées par l'ANR et l'UE.

#### 4.1.1.3 Autres produits d'exploitation

- Les produits divers de gestion s'élève à 42 750€ (pour 47 199€ en 2020).
- Le produit de la CVEC est enregistré au compte 7571 taxes affectées pour un montant de 27 326.95€
- La quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs (neutralisation des amortissements des actifs financés).

en €	2021	2020	variation
Quote part fi actifs	707 532,94	741 703,46	5%

## 4.1.2 Charges

### 4.1.2.1 Dotations aux amortissements et aux provisions

en €	2021	2020	variation
Dotation aux immobilisations incorporelles	30 111,53	47 136,70	-36%
Dotation aux immobilisations corporelles	1 425 807,52	1 491 137,77	-4%
Dotation aux provisions pour risques et charges	2 222,40	160,60	1284%
<b>Total des dotations</b>	<b>1 458 141,45</b>	<b>1 538 435,07</b>	<b>-5%</b>

### 4.1.2.2 Evolution de la masse salariale

La masse salariale de l'Ecole est en augmentation.

Globalement, elle évolue de 0.93% passant de 8.766k€ en 2021 à 8 835k€.

Cependant la masse salariale hors financements spécifiques est en augmentation de 200k€ sous l'effet de l'intégration en année pleine d'un personnel mis à disposition (transfert de la charge du fonctionnement vers la masse salariale), la prolongation des contrats doctoraux sous plafond Etat en raison de la crise sanitaire, la revalorisation indemnitaire des enseignants chercheurs et la prise de fonction d'un nouveau personnel sur 2 mois d'exercice.

#### 4.1.2.3 Les autres charges de l'établissement

Elles sont en augmentation de 6% avec principalement l'impact à hauteur de 873k€ du déménagement des activités de recherche vers le nouveau bâtiment Balard et la contribution annuelle au fonctionnement de ce bâtiment.

L'analyse des charges et des produits « hors financements spécifiques » permet d'établir les constats suivants :

CHARGES			
compte général	Désignation	Charges hors financements spécifiques 2021	Charges hors financements spécifiques 2020
60	Achats	798 305,02	824 861,75
61	Achats de sous-traitance et services	360 827,18	506 941,19
62	Autres services extérieurs	691 658,95	702 049,85
63/64	Rémunérations	7 842 299,98	7 641 583,71
65/66	Autres charges de gestion	967 681,60	111 364,37
TOTAL		10 660 772,73	9 786 800,87
PRODUITS			
compte général	Désignation	Produits hors financements spécifiques 2021	Produits hors financements spécifiques 2020
70	Prestations de services	971 628,11	1 042 535,77
74	Subventions	9 458 358,23	9 463 364,32
75	Autres produits	70 077,94	84 521,49
TOTAL		10 500 064,28	10 590 421,58

Les produits présentent une relative stabilité alors que les charges propres à l'école augmentent au global de 873 K€.

Cependant sur les 873 k€ , 557 k€ présentent un caractère exceptionnel qui ne se reproduira plus les exercices suivants.

#### **4.2 Résultat financier**

Néant

#### **4.3 Résultat exceptionnel**

Néant.

### **5 Autres informations**

#### **5.1 Evénements postérieurs à la clôture**

Néant

#### **5.2 Capacité d'autofinancement**

CAF 2021 présente une situation d'insuffisance de financement à hauteur de 93 352.91€

Pour mémoire

CAF 2020 = 1 074 929.46 €

#### **1.1 Engagements hors bilan**

Néant